



# Présence Internationale

Rue de la Linière, 11  
1060 Bruxelles  
Tél: 02/609 44 02  
Email: pbelgium@scarlet.be  
http://www.peacebrigades.net  
CCP: 000-1668395-92  
Fortis: 001-1016453-66

BELGIQUE-BELGIE  
P. P.  
4800 VERVIERS 1  
P 001436

N° 97

Ed. resp. : M. Vasic, Rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit  
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 10 euros - Cotisation de membre effectif : 13 euros

## 30 ans au service de la paix et des droits humains

C'est en septembre 1981, au Canada, que *Peace Brigades International* a vu le jour, à l'initiative d'une dizaine de pacifistes originaires de différents continents. En ce mois de septembre 2011, notre association fête tout juste son trentième anniversaire. Cela fait exactement trente ans, mois pour mois, qu'elle œuvre au service de la paix et de la défense des droits humains.

Pendant ces 30 années, nous avons pu expérimenter, jour après jour, la force et l'efficacité de l'action non-violente. Du Guatemala au Népal, du Salvador au Sri Lanka, du Nicaragua à Haïti, de la Colombie au Mexique, de l'Amérique du Nord à l'Indonésie, nombreux sont les lieux où les volontaires de PBI ont animé des formations à la non-violence et/ou ont offert un accompagnement protecteur à celles et ceux qui subissaient harcèlement et répression en raison de leur engagement social. De façon plus détaillée, nous revenons en dernière page de bulletin sur l'historique des projets de PBI.

Il fallait sans doute être un peu fou pour fonder une organisation telle que PBI. Et il faut sans doute continuer à l'être un peu pour s'y engager aujourd'hui encore. Mais c'est d'une saine folie qu'il s'agit ici : la folie qui refuse la violence, la folie qui refuse l'injustice et l'indifférence. La folie qui parie sur la simple solidarité humaine pour sauver des vies. Et le plus beau, c'est que ça marche !

Comme vous le savez, aujourd'hui encore, des dizaines de volontaires internationaux de PBI sont à l'œuvre au Népal et dans trois pays d'Amérique latine, en Colombie, au Mexique et au Guatemala. Grâce à votre soutien et à l'encadrement que l'organisation assure aux différents projets, ils permettent à de nombreux défenseurs de droits humains menacés de poursuivre leur lutte pacifique pour plus de justice.

Certes, il y a quelque risque à l'accompagnement international mais il est calculé. Notre organisation redouble de prudence et, en trente ans, aucun malheur n'est survenu aux volontaires sur le terrain. Bien au contraire, après une année ou plus de travail au sein d'une équipe, ils reviennent généralement au pays très satisfaits de cette expérience hors du commun. Dans ce bulletin, en plus d'informations diverses sur les projets, nous vous livrons d'ailleurs deux témoignages de volontaires qui en font foi, l'un d'un Français rentré du Mexique, l'autre d'une Hollandaise qui a travaillé au Népal.

Dans ce numéro...

### Mexique

Seize mois à Chilpancingo

Page 2

### Colombie

Criminalisation des défenseurs des droits humains

Page 4

### Népal

Akkoord grondwet Nepal nog steeds in impasse

Page 6

"De unieke manier van werken van PBI heeft mij veel geleerd"

Page 7

### PBI

Historique des projets

Page 8



## Mexique

### Seize mois à Chilpancingo

*16 mois. Ce fut la durée totale de mon expérience au sein de PBI-Mexique, dans l'équipe basée à Chilpancingo, capitale de l'Etat du Guerrero. « Complètement fou », diraient certains. Ceux-là n'ont peut-être pas tout à fait tort, tant les conditions de vie et de travail peuvent être difficiles. Cependant, même si ça n'a pas été facile tous les jours, je ne regrette pas une seule seconde d'avoir été volontaire de PBI, ni d'avoir prolongé mon contrat de presque six mois supplémentaires. Cette expérience unique a été très formatrice aussi bien sur le plan personnel que professionnel et restera à jamais gravée dans ma mémoire.*

En 16 mois, mes collègues volontaires et moi-même n'avons pas chômé. Les événements se sont enchaînés à un rythme effréné. A peine avais-je mis les pieds dans l'équipe que nous avons dû faire face à une situation de crise : une des filles d'une défenseure des droits humains avait été agressée à la sortie de son école. D'emblée, le ton m'était donné.

Tout au long de mon séjour, j'ai dû faire face à des situations de ce genre. Certains des défenseurs avec qui nous travaillons sont victimes d'espionnage, d'autres reçoivent des menaces par le biais de petits mots écrits sur des bouts de papiers laissés au pied d'une porte. Beaucoup de ces urgences ont dû être gérées tard dans la nuit dans des conditions de stress et de tension intenses. Sur le moment, ce n'est pas une situation agréable à vivre, mais vues sur le long terme, ce sont des situations très formatrices. J'ai toujours été impressionné par la qualité des méthodes de PBI pour faire face à ce genre de situations, qui est le fruit de nombreuses années d'expertise.

Un de mes souvenirs les plus marquants, c'est lorsque notre équipe a été victime d'une tentative d'extorsion téléphonique. Sur le moment, la volontaire qui a reçu l'appel est soudainement devenue blanche. Une semaine de repos supplémentaire lui a été accordée pour qu'elle puisse se remettre de ses émotions. Pendant ce temps, par principe de précaution, toute l'équipe a dû être évacuée d'urgence. Nous avons passé le reste des deux semaines suivantes à analyser, débattre et évaluer la situation. Ce sérieux et ce professionnalisme m'ont beaucoup plu chez PBI. La sécurité des volontaires a toujours été la priorité maximale du projet. Aussi ai-je beaucoup aimé cette capacité à prendre le temps de bien évaluer une situation pour laisser place à une analyse rationnelle et non émotionnelle des événements. Au final, nous sommes rentrés à Chilpancingo mais en nous imposant un couvre-feu pour une période probatoire de trois mois afin d'optimiser notre sécurité.

Malgré le danger et les menaces, beaucoup de défenseurs sont déterminés à continuer leur lutte jusqu'à ce qu'ils aient obtenu gain de cause. C'est une formidable leçon de bravoure et de courage. De plus, ce sont

souvent des gens modestes, sans grandes ressources économiques, de simples citoyens qui, un beau jour, ont simplement refusé d'accepter une injustice dont ils étaient témoins ou victimes. Que ce soit pour défendre l'environnement, la liberté d'expression, le droit d'accéder à l'eau, à l'éducation, aux soins de santé, à la justice, tous ont entrepris de prendre leur courage à deux mains pour changer le cours des choses. Certains ont réussi à obtenir des avancées considérables dans leur lutte et ont même acquis une certaine notoriété aux niveaux national et international. D'autres ont encore beaucoup de chemin à parcourir. C'est bien souvent au détriment de leur vie de famille qu'ils se dédient corps et âme à ce que soient respectés leurs droits.



*Le volontaire de PBI Benoit de Montaigu en compagnie de Valentina Rosendo Cantu*

A mon arrivée, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) avait tranché en faveur de Tita Radilla Martinez contre l'Etat mexicain. Ensuite, ce fut le cas des amérindiennes me'phaa Valentina Rosendo Cantu et Ines Fernandez Ortega, violées par des militaires en 2002, ainsi que celui des écologistes Rodolfo Montiel et Teodoro Cabrera, torturés par des militaires en 1999. Il y a aussi eu la libération de l'amérindien me'phaa Raul Hernandez Abundio, injustement accusé d'avoir assassiné un informateur de l'armée et incarcéré pendant deux ans au terme d'une procédure judiciaire



# A m é r i q u e s

truquée. Autant de batailles gagnées qui vous remontent le moral et vous rappellent que l'effort que l'on fournit au quotidien n'est pas vain. Ces victoires juridiques ont constitué des victoires importantes pour le mouvement des droits de l'Homme au Mexique et, par opposition, des revers considérables pour le gouvernement mexicain, puisqu'il se voit obligé de mettre en marche un certain nombre de réformes, en vertu de son engagement au sein de l'Organisation des Etats Américains (OEA), comme par exemple la réforme du code militaire.

Ces divers événements survenus dans le courant de l'année 2010, année durant laquelle l'équipe basée à Chilpancingo fêtait son dixième anniversaire, ont valu à PBI-Mexique de se questionner sur les possibilités de travail dans l'Etat du Guerrero. Au mois de décembre, lors de la réunion du projet, nous avons décidé d'entreprendre une évaluation interne des dix dernières années de travail effectuées dans cet Etat du Mexique. C'est d'ailleurs pour y participer que j'ai été amené à prolonger mon contrat de volontaire.

Ce qui m'a beaucoup plu dans le travail avec PBI, c'est la diversité des tâches que j'ai effectuées tout au long de ces 16 mois. J'ai été à la fois journaliste, directeur de relations publiques, coordinateur, animateur, agent de sécurité et même plombier et électricien, pour les réparations de la maison. Autant dire que j'ai de quoi étoffer mon CV. J'ai écrit des articles, assisté à des réunions, organisé des ateliers de sécurité et surtout j'ai effectué des accompagnements dans des communautés amérindiennes isolées mais vivant au milieu d'une nature époustouflante. Ce fut formidable d'avoir eu accès à ce monde-là.

Enfin, ce que je retiens de mon expérience, c'est cette formidable cohabitation multiculturelle avec autant de nationalités et cultures différentes. Bien sûr, ça n'a pas été facile tous les jours : à force de vivre ensemble vingt-quatre heures sur vingt-



*Le volontaire de PBI Benoit de Montaigne en entretien avec un membre de la CECOP (Consejo de Ejidos y Comunidades Opositoras a la presa La Parota).*

quatre, la cohabitation est continue et les tensions sont inévitables. De plus, à Chilpancingo, il faut respecter des normes de sécurité draconiennes. Le narcotrafic y étant très présent, nous ne pouvons pas aller n'importe où, ni parler à n'importe qui. Mais tout le monde n'est pas capable de vivre dans ces conditions. Lors de mon séjour d'ailleurs, une des volontaires n'est pas parvenue à s'y faire et, d'un commun accord avec le projet, elle est repartie dans son pays.

D'un autre côté, nous partageons tous une expérience intense et inédite que nous ne sommes pas près d'oublier. Indépendamment de l'estime que l'on éprouve pour telle ou telle personne, les liens qui se nouent sont très forts et, d'une certaine manière, ils nous lieront à jamais. En out cas, jamais je n'oublierai ces collègues de travail.

Benoit de Montaigne

## **Réouverture du bureau du centre des droits humains *Tlachinollan* à Ayutla**

Après une fermeture de plus de deux ans, le centre des droits humains *Tlachinollan* reprend son travail à Ayutla. Le bureau régional a fêté sa réouverture le 16 juin 2011. Les représentants de différentes ambassades étaient présents à cette occasion, ce qui montre l'importance du centre des droits humains et de son travail dans la région de Guerrero.

Cependant, pour les défenseurs des droits humains de *Tlachinollan*, la réouverture ne signifie nullement que leur travail est dépourvu de danger et de risque. Avec l'assassinat de deux leaders autochtones au début de l'année 2009, l'ampleur des menaces avait atteint une triste apogée. C'est pourquoi il avait été décidé de fermer le bureau d'Ayutla. Deux ans plus tard, le travail des défenseurs des droits humains est toujours difficile, principalement en raison du fait que l'Etat mexicain n'a toujours pas mis en œuvre les mesures de protection édictées par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH). A la demande de l'organisation *Tlachinollan*, PBI continue d'accompagner des défenseurs des droits humains à Ayutla.



## Colombie

### Criminalisation des défenseurs des droits humains

*Une nouvelle forme de répression des défenseurs des droits humains est mise en place depuis quelques années en Colombie par le biais de la criminalisation. Des montages judiciaires, accompagnés de diffamation, qui accaparent les ressources et l'énergie des défenseurs, les empêchent de poursuivre leur travail. C'est ce que relèvent les organisations présentes en Colombie. Or PBI accompagne plusieurs défenseurs actuellement détenus dans le cadre d'un montage judiciaire.*

Il existe en Amérique latine des politiques de criminalisation, entendues comme la mise en place d'un ensemble de stratégies et actions politico-judiciaires, de la part de l'Etat et/ou de lobbies qui le soutiennent, pour rendre illégitimes et illégales les communautés, organisations et personnes qui luttent pour l'exercice et la défense des droits de l'Homme et droits des peuples au sens des normes internationales et nationales. Cela concerne très largement les défenseur(e)s des droits de l'Homme ainsi que leurs proches : avocats de victimes de crimes d'Etat, journalistes indépendants, victimes/militants qui mènent des actions de sensibilisation, leaders de communautés rurales ou urbaines qui réclament leurs droits, syndicalistes, politiciens alternatifs, étudiants, artistes, professeurs, religieux, etc.

Dans la Résolution 53/144, les Nations Unies rappellent le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, que toute personne a le droit individuel ou collectif de promouvoir la protection et réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Il ne s'agit pas de réclamer une immunité légale des défenseurs des droits de l'Homme mais bel et bien de rappeler les devoirs de l'Etat de Droit.

On observe que différentes attaques se combinent quand l'action d'une personne/communauté/ONG questionne et va à l'encontre d'intérêts puissants. L'objectif est donc de faire taire et rendre invisible toute entrave à ces intérêts. La personne/le groupe/leur entourage peuvent souffrir de menaces, enlèvements, pressions administratives ou armées, diffamation médiatique, criminalisation judiciaire, ... jusqu'à l'assassinat pur et simple.

#### Le cas de David Ravelo

David Ravelo, économiste, défenseur des droits de l'Homme et membre de la *Corporacion Regional para la Defensa de los Derechos Humanos* (CREDHOS), de Barrancabermeja, est détenu depuis septembre 2010. Il est accusé du délit d'association

de malfaiteurs et homicide volontaire. Ces accusations sont fondées sur les témoignages de Mario Jaimes Mejia, alias El Panadero, Fremio Sanchez et Julian Bolivar, anciens membres de groupes paramilitaires et aujourd'hui démobilisés. Mario Jaimes a témoigné librement dans le cadre de la loi 975 de Justice et Paix encadrant la démobilisation des groupes paramilitaires et accuse David Ravelo de maintenir des liens avec les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC), ainsi que d'être l'un des auteurs intellectuels de l'assassinat de David Nunez Cala, alors secrétaire de l'aménagement du territoire de Barrancabermeja, en 1991.

Ce n'est pas la première fois que David Ravelo doit faire face à une procédure judiciaire. Entre 1993 et 1995, il a été emprisonné et accusé de maintenir des liens avec des groupes armés illégaux, puis acquitté de toutes les charges. Suite à une action en justice intentée par David Ravelo, l'Etat a été condamné à l'indemniser pour détention arbitraire. M. Ravelo est un défenseur des droits de l'Homme très respecté dans la ville de Barrancabermeja (Santander) depuis 20 ans, il bénéficie de mesures de protection de la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme depuis 2000.



*Affiche exigeant la libération immédiate du défenseur des droits humains David Ravelo*

#### Le préjudice pour les défenseurs

C'est comme cela qu'on arrive à ce que le nom même de défenseur de droits de l'Homme soit gé-



# A m é r i q u e

néralement associé par la société colombienne à la guérilla ou à l'insurrection en général. Le simple fait d'entamer une enquête sur la base d'accusations peu sérieuses ou non conformes au regard du droit, a des implications très négatives sur le travail, la crédibilité, l'usure psychologique, l'intégration sociale, la liberté de mouvement, les ressources économiques et finalement l'intégrité physique de la personne en danger.

Dans son travail de terrain, PBI a pu observer les effets destructeurs des montages judiciaires (ce qu'on nomme criminalisation) contre des défenseurs des droits de l'Homme. Un problème central des montages judiciaires est le manque de garanties dans la procédure, comme par exemple l'utilisation de faux témoignages ou de fausses preuves. C'est pour cela que des conditions minimales pour la protection de l'espace de travail des défenseurs consistent à respecter les procédures et à s'abstenir d'ouvrir des poursuites judiciaires sans fondement, motivées par des intérêts politiques et/ou économiques.

Sur un plan psycho-social, les effets de la criminalisation sont graves tant sur l'individu que sur sa famille et son entourage professionnel et social. Dans le cas d'un montage judiciaire, la protection exige beaucoup plus que la simple défense légale. Il s'agit de mesures qui renforcent la légitimité, la crédibilité, l'estime de la personne et la valorisation de son travail.



*Présence de volontaires de PBI lors d'une manifestation de l'association de défense des droits humains CREDHOS.*

## Le rôle multiple de PBI

PBI fait toute une série de recommandations à la communauté internationale afin de réduire ce risque et de maintenir l'espace de travail des défenseurs des droits de l'Homme (voir ci-dessous). En guise de conclusion, rappelons que l'accompagnement de PBI vise justement à protéger et conforter de multiples façons les défenseurs des droits humains. En plus d'une présence physique régulière auprès des personnes ou organisations menacées, les accompagnateurs internationaux de PBI fournissent un soutien politique, psychosocial et médiatique.

Laure Luciani

## Les recommandations de PBI

PBI fait des recommandations à la communauté internationale afin de réduire ce risque de criminalisation et de maintenir l'espace de travail des défenseurs des droits humains :

- Rappeler à l'Etat colombien le respect de la présomption d'innocence et de la procédure.
- Etre particulièrement attentif aux cas de poursuites judiciaires contre des défenseurs des droits humains, surtout quand l'accusation porte sur l'activité de défense des droits humains.
- Inviter l'Etat colombien, en accord avec ses engagements internationaux, à reconnaître publiquement et soutenir activement le travail des défenseurs des droits humains et leur légitimité.
- Solliciter l'Etat colombien pour qu'il mette en place un système interne qui exclut de l'appareil judiciaire, l'utilisation de preuves infondées, fausses, erronées et tendancieuses sur la base de rapports militaires et des services de renseignement, qui incriminent des défenseurs des droits humains.
- Rappeler aux hauts fonctionnaires de l'Etat colombien qu'il leur est interdit de faire des signalements publics infondés contre les défenseurs des droits humains ; leur rappeler également que la promotion des droits humains par la société civile est une garantie de démocratie.
- Etablir des indicateurs qui permettent aux gouvernements et agences de coopération de développer des paramètres permettant de conditionner l'aide officielle au respect de la procédure judiciaire.



## Nepal

## Akkoord grondwet Nepal nog steeds in impasse

*Op 28 mei 2011 verliep voor de tweede keer de deadline voor een nieuwe grondwet. De impasse duurt voort en het is onzeker of de grondwet dit keer wel op tijd geschreven zal worden. Hiermee zou een belangrijke stap in het vredesproces in Nepal opnieuw vertraging oplopen.*

## Nieuwe termijn

Nadat de termijn voor een akkoord al met een jaar was uitgesteld in mei 2010, is wederom de deadline met drie maanden verlengd. 28 augustus is nu de dag van de waarheid. Echter, met de huidige politieke impasse is het niet vreemd om te denken dat er weer zal worden uitgesteld. In dat geval zal een belangrijke stap voor Nepal en de mensenrechtensituatie opnieuw worden vertraagd.\*



*Demonstratie van Maoïsten in Kathmandu*

## Politieke impasse

Nu ruim twee maanden na de laatste deadline van 28 mei is de meeste hoop op een akkoord alweer verdwenen. Op zondag 24 augustus 2011 heeft minister-president Jhala Nath Khanal zijn ontslag ingediend. Naar eigen zeggen omdat de vooruitgang in het vredesproces en het schrijven van een nieuwe grondwet niet zo is als verlangd. Khanal (CPN-UML) heeft te kennen gegeven plaats te willen maken voor een regering van nationale eenheid. Binnen deze constructie is dan plaats voor de drie grootste partijen van het land: CPN-UML, UCPN-Maoïsts en Nepali Congress. Een nieuwe regering zal de moeilijke taak hebben om de agenda's van de partijen op elkaar af te stemmen, zodat er vooruitgang geboekt kan worden tot het vormen van een nieuwe grondwet. Hoewel er eind mei van dit jaar nog voortvarend van start werd gegaan met een principeakkoord voor vijf belangrijke punten, blijkt met de huidige ontwikkelingen een aantal maanden later veel hoop alweer vervlogen. In de maanden na

mei is ook de onrust binnen de grootste partij van het land, UCPN-Maoïst, in alle hevigheid losgebarsten en heeft een diep gewortelde tegenstelling binnen de partij de algehele vooruitgang geen goed gedaan.

## Maoïsten

Binnen de partij zijn er grote tegenstellingen wat betreft de integratie van het Maoïstische leger (People's Liberation Army) in het federale leger van Nepal. Mannen en vrouwen die voorheen elkaars vijand waren gedurende de burgeroorlog zijn nu tot elkaar veroordeeld en zullen moeten opgaan in één leger. Vooruitgang op dit gebied is cruciaal voor vooruitgang in het schrijven van de grondwet. Binnen de maoïstische partij is hierover grote onenigheid, waardoor de leider van de partij, Prachandra, zich genoodzaakt voelde om zijn aandacht voornamelijk te vestigen op de interne strubbelingen van de partij, in plaats van te werken aan de integratie van zijn maoïstenleger en het akkoord over de vijf punten. Dit heeft, voornamelijk bij de tweede grootste partij van het land, het Nepali Congress, zoveel kwaad bloed gezet dat het bereiken van nieuwe doorbraken in het proces geen stap dichterbij is gekomen. Intussen wonen meer dan 19.000 PLA strijders nog steeds in kantonnementen, wachtend tot de politieke leiders met een oplossing komen voor hun toekomst.

## Hoe verder met mensenrechtensituatie ?

Eind augustus en daarmee de deadline van de huidige termijn nadert. Het ziet ernaar uit dat de regering een nieuwe termijn zal uitschrijven voor het komen tot een akkoord over de grondwet. Met de focus op interne zaken van de partijen en het vinden van een weg vooruit, blijkt de mensenrechtensituatie en de bescherming van mensenrechtenvoorvechters nog steeds een zaak van minder belang.

Pieter Grimminck

*\* Dit artikel werd geschreven net voor 28 augustus. Op 28 augustus werd Baburam Bhattarai (2<sup>e</sup> belangrijkste figuur van de maoïstische partij) verkozen tot nieuwe Premier. Aangezien de deadline ivm de grondwet weer is verlengd met drie maanden, tot 30 november, zullen in de komende maanden de twee belangrijkste uitdagingen voor Bhattarai zijn: het bereiken van een akkoord ivm de grondwet en de integratie van het voormalige maoïstische leger in het federale leger.*



## Nepal

### “De unieke manier van werken van PBI heeft mij veel geleerd”

*Het is alweer een tijdje geleden dat ik terug kwam uit Nepal, waar ik anderhalf jaar voor Peace Brigades International (PBI) in het Bardiya-team gewerkt heb. Mijn ervaringen met PBI staan me nog heel helder voor de geest. In de anderhalf jaar dat ik projectvrijwilliger was voor PBI heb ik veel ervaringen opgedaan die mij altijd bij zullen blijven.*



Bardiya ligt in het westen van Nepal en is een van de meest onderontwikkelde regio's in Nepal. Tijdens het conflict kende Bardiya het hoogste aantal verdwijningen. Ondanks het vredesakkoord dat getekend werd tussen de Maoïstische rebellen en de regering is het

nog lang niet veilig voor de slachtoffers om uit te zoeken wat er met hun familieleden gebeurd is. Toch zetten organisaties als Advocacy Forum en Conflict Victims Committee zich in om de waarheid boven tafel te halen over wat er gebeurd is tijdens het conflict en om voor de rechten van de slachtoffers op te komen. Ik heb diep respect voor het doorzettingsvermogen van de mensenrechtenverdedigers waar we mee werkten. De straffeloosheid in Nepal is zo groot dat ze bijna geen resultaat zien voor het werk wat ze doen. Ook leven de meeste mensenrechtenverdedigers constant in angst, maar ze geven niet op en blijven zich inzetten. Dat gaf mij iedere keer weer de motivatie om dit werk te blijven doen.

***"Jai Kishor heeft voor altijd een diepe indruk bij mij achtergelaten."***

Een van mijn meest bijzondere ervaringen waren de begeleidingen met Jai Kishor Labh, wiens zoon in 2003 verdween. Zijn zoon werd in 2003 gearresteerd met tien andere vrienden toen ze aan het picknicken waren. Zes van zijn vrienden zijn weer vrijgelaten, maar van Jai Kishor's zoon en vier van zijn vrienden is nooit meer iets vernomen. Jai Kishor zet zich in om uit te zoeken wat er precies gebeurd is, maar niet zonder risico's. Zijn andere zoon werd gearresteerd en bedreigd voor het werk dat hij deed. Daarom vroeg Jai Kishor om begeleiding van PBI. Met de steun van de internationale gemeenschap hielden de bedreigin-

gen op. Helaas overleed Jai Kishor in april 2010 aan een hartaanval. Hij heeft echter voor altijd een diepe indruk bij mij achtergelaten.



*Een begeleiding in het veld*

***"Consensus is misschien niet altijd de makkelijkste weg, maar het levert een heleboel op."***

De unieke manier van werken in PBI heeft mij veel geleerd. Niet alleen over mezelf maar ook over het samenwerken en wonen met een groep collega's. Consensus is misschien niet altijd de makkelijkste weg, maar het levert een heleboel op. Nu ik weer werk in een omgeving waar consensus niet vanzelfsprekend is, is dat weer even wennen. Wat ik echter nooit meer vanzelfsprekend zou vinden is dat ieder zijn eigen ding doet. Ik sta stil bij wat ik doe, want iedere actie die ik neem heeft consequenties voor mijn andere collega's. PBI heeft mij geleerd veel beter samen te werken en te overleggen en niet om conflicten uit de weg te gaan maar om er samen aan te werken om ze op een vreedzame manier op te lossen. Wat ik nog steeds een van de belangrijkste aspecten vindt van het werk van PBI is dat PBI een alternatief laat zien voor geweld in samenlevingen. De vreedzame weg is misschien niet de makkelijkste, maar wel de duurzaamste.

Ellis Veen



## Historique des projets de *Peace Brigades International*

Suite à de nombreuses initiatives pour la paix et la non-violence, PBI fut fondée en 1981 au Canada par une dizaine de pacifistes. Leur conception se rapprochait de l'idée d'une armée de la paix chère à Gandhi. Les fondateurs voulaient proposer des solutions non violentes dans des contextes conflictuels et protéger par leur présence des groupes et des organisations de la société civile. La méthode de l'accompagnement protecteur fut développée sur le terrain, en particulier aux côtés de femmes activistes guatémaltèques, à partir de 1983.

PBI ouvre généralement un projet dans un pays lorsqu'il y a une demande de la part des organisations locales de défense des droits humains mais se retire lorsque sa présence n'est plus requise ou lorsque sa capacité de dissuasion n'est plus à même d'assurer la sécurité des personnes accompagnées. Aussi, depuis que l'organisation a des équipes de volontaires sur le terrain, lui est-il arrivé de fermer ou de rouvrir certains bureaux en fonction de la conjoncture. En outre, au cours de ces trente années d'existence, PBI a également collaboré à des projets de présence internationale avec d'autres organisations pacifistes : en particulier, de 1994 à 2001, elle a participé au *Balkan Peace Team* en ex-Yougoslavie et, dès 1996, elle a intégré la coalition *Sipaz* au Chiapas (Mexique). Aujourd'hui, depuis le récent retrait d'Indonésie, les projets toujours en activité sont au nombre de quatre : trois se situent en Amérique latine, au Guatemala, en Colombie et au Mexique, et le quatrième au Népal.

### Anciens projets

**Nicaragua** : En septembre 1983, des bénévoles ont maintenu une présence à Jalapa (Nicaragua), près de la frontière du Honduras, s'interposant entre les Contras et les forces sandinistes dans le but de dissuader les hostilités. Ce fut une réussite à Jalapa mais, dans les autres régions, la situation s'est détériorée.

**El Salvador** : De 1987 à 1992 (date de l'accord de paix entre le gouvernement et les guérillas), la majeure partie du travail a consisté à fournir un accompagnement international protecteur aux organisations menacées dans le mouvement populaire, ainsi que des visites régulières à plusieurs villages de réfugiés rapatriés.

**Sri Lanka** : PBI a envoyé sa première équipe au Sri Lanka en 1989, pendant la période des guerres civiles. PBI a commencé par protéger un groupe d'avocats défendant des personnes enlevées ou détenues, puis des témoins. L'accompagnement s'est ensuite étendu à d'autres cas : conflits de travail, camps de réfugiés, observation électorale. PBI a fermé ce projet en 1998 en raison de la détérioration de ses rapports avec le gouvernement sri-lankais.

**Amérique du Nord** : Ce projet est né des éruptions de violence dans des réserves Mohawk, en 1990. Jusqu'en 1999, PBI a envoyé des équipes à court terme observer les actions de résistance amérindiennes. Ainsi des communautés Innués, Chippewas, Shoshone ont été accompagnées lors de négociations avec les autorités canadiennes et américaines.

**Haïti** : Pendant quatre ans, de 1995 à 1999, le Projet Haïti et ses partenaires locaux ont élaboré un programme de formation, de présence internationale et d'activité de réseau destinés à renforcer la capacité des organisations locales en termes de résolution non-violente des conflits.

**Indonésie** : PBI a maintenu une présence en Indonésie de 2000 à 2011. Pendant plus de dix ans, elle a assuré un travail d'éducation à la paix et d'accompagnement protecteur au profit de défenseurs des droits humains et d'ONG locales. Ce travail a été effectué dans différentes parties du pays, y compris en Aceh et en Papouasie.

### Projets toujours en activité

**Guatemala** : Le premier projet de PBI au Guatemala vit le jour en 1983. En 1996, après 13 années de présence aux côtés des associations locales de défense des droits humains, comme le climat semblait apaisé suite à la signature des Accords de Paix, PBI sortit du pays, mais, très vite, devant le manque d'espace politique et social, les demandes d'accompagnements affluèrent à nouveau et PBI rouvrit le projet dès 2003.

**Colombie** : Les premiers volontaires de PBI arrivèrent en Colombie en octobre 1994. En plus de 16 ans, le projet n'a cessé de croître. Il dispose désormais en moyenne de 30-40 volontaires répartis en 4 équipes. Aux deux équipes initiales, à Bogotá et Barrancabermeja, s'ajoutèrent celles d'Urabá en 1998 et de Medellín en 1999.

**Mexique** : Si l'on ne tient pas compte de la collaboration de PBI avec le *Sipaz* au Chiapas qui débuta en 1996, on peut dire que le projet Mexique de PBI commença en 1998. Aujourd'hui la plupart des volontaires internationaux se répartissent entre les deux équipes des États de Guerrero et de Oaxaca.

**Népal** : Suite à deux années d'études et de missions exploratoires en 2004 et 2005, PBI mit en place à Katmandou une équipe permanente, à laquelle s'ajouta plus tard une autre à Terai.

